

AG2R LA MONDIALE

teo

Organiser la
Transmission d'Entreprise
de nos clients



Transmettre son entreprise



Vos enjeux sociaux, fiscaux et patrimoniaux

Plusieurs dizaines de milliers de transmissions prévues dans les 10 prochaines années...

Vous êtes dans cette situation et réfléchissez à la transmission de votre entreprise à une échéance proche ou moyen terme ?

Vous vous posez de nombreuses questions d'ordre social, fiscal ou patrimonial ?

AG2R LA MONDIALE, partenaire privilégié des artisans- commerçants, chefs d'entreprises et professions libérales, vous aide à y répondre car contrairement aux idées reçues, le patrimoine n'est pas un ensemble bicéphale composé du patrimoine privé et du patrimoine professionnel ; il est indispensable d'y adjoindre le patrimoine social de façon à former un triptyque équilibré.

Il suffit de s'appuyer sur les attentes de nos clients dirigeants pour en comprendre tout le fondement.

Cinq axes émergent comme prioritaires* :

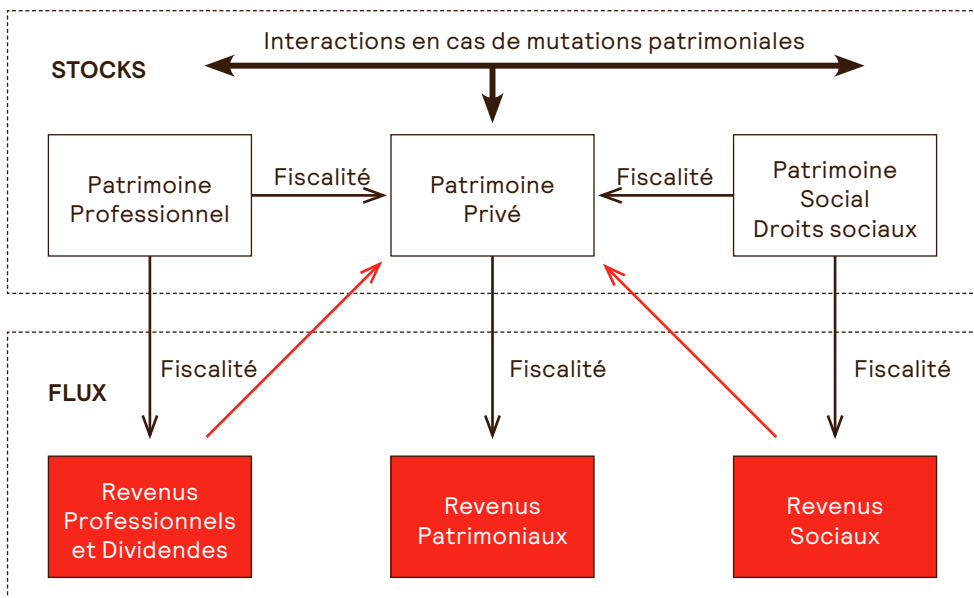
- La protection de la valeur de l'entreprise en amont d'une transmission,
- L'analyse du projet de vie futur du dirigeant et la construction de ses revenus pour y répondre au mieux,
- La transmission de son patrimoine privé et professionnel (à qui, quand, comment ?),
- La protection de son patrimoine (fiscalité en particulier...),
- Le maintien et l'optimisation d'une protection sociale efficace (maladie, retraite etc.).

* Résultats de l'enquête réalisée auprès de 500 de nos clients.

Votre patrimoine est composé de 3 piliers...

Si les problématiques qui se situent au niveau de la reprise, de la cession ou de la donation de l'entreprise sont majeures, elles sont également très sensibles au niveau personnel pour le

dirigeant qui a besoin d'avoir une visibilité sur les conséquences sociales et patrimoniales de son futur statut, qu'il cesse ou continue son activité professionnelle.



- Patrimoine professionnel : votre entreprise et son environnement (immobilier professionnel etc.)
- Patrimoine privé : vos biens immobiliers et financiers
- Patrimoine social : vos droits sociaux (retraite, indemnités journalières, rentes invalidité, couverture santé et décès) constitués par vos charges sociales obligatoires ou facultatives, tout au long de votre carrière.

Votre patrimoine est un ensemble complexe d'interactions

Votre accompagnement en tant que dirigeant cédant nécessite un enchaînement d'analyses et de conseils par des experts dans les domaines juridique, économique, fiscal et de protection sociale et patrimoniale afin de choisir les meilleures solutions pour assurer

vos intérêts et transmettre votre entreprise en toute sérénité. Un encadrement trop restreint de votre transmission d'entreprise pourrait avoir des conséquences pour votre vie future et celle de vos proches.

Patrimoine social

- Quel sera le bon âge pour cesser mon activité ?
- Quelle protection sociale aurai-je après ?
- Quels seront mes revenus après la cession ? Me suffiront-ils ?
- Quel sera mon statut social après transmission ?
- Aurai-je un intérêt à racheter des trimestres de retraite ?
- Devrai-je envisager un cumul emploi retraite ou une retraite progressive ?
- Quelles retraites de réversion pour mon conjoint en cas de veuvage ?

Patrimoine privé

- Comment organiser et anticiper ma succession ?
- Comment en limiter les droits fiscaux ?
- Quels seront les choix à faire pour organiser au mieux le rendement et la protection de mon patrimoine ?
- Comment protéger mon conjoint et ne pas le laisser dans le besoin ?
- Pourrai-je organiser au mieux les transferts de patrimoine dans la durée sans en perdre le contrôle ?

Patrimoine professionnel

- Qui seront mes interlocuteurs ?
- Comment trouver mon repreneur ?
- Un seul conseiller sera-t-il suffisant pour m'accompagner ?
- Quelle sera la fiscalité pour ma transmission ? Pourrai-je accéder à des allègements ?
- Devrai-je donner ou vendre l'entreprise à mon enfant ? Comment faire au mieux ?
- Comment préparer mon entreprise pour sa transmission ?
- Quelle sera ma situation fiscale et sociale après la cession ?

Si les conseillers experts du groupe AG2R LA MONDIALE sont en capacité de répondre à une grande partie de vos préoccupations patrimoniales, ils ne peuvent vous accompagner efficacement qu'en s'appuyant sur les compétences de vos Experts conseils que sont l'expert-comptable, l'avocat et le notaire.

L'expertise du patrimoine social pour une transmission d'entreprise organisée

L'expertise en patrimoine social est une compétence méconnue qui a pourtant un rôle majeur dans le cadre de la transmission d'entreprise.

Le patrimoine social assure les risques sociaux imprévisibles ou prévisibles tout au long de la vie de la personne.

C'est un ensemble de droits aux prestations sociales, acquis par un assuré du fait des cotisations sociales obligatoires ou facultatives qui ont été réglées pour et par lui tout au long de sa carrière mais aussi durant les périodes d'inactivité.

Ce patrimoine est un potentiel économique lié à la survenance d'un risque, tel que :



Ces droits aux prestations sociales ont pour particularité de n'être valorisables qu'en fonction de différents sinistres prévisibles ou imprévisibles, qui viendraient frapper un assuré ou sa famille et qui peuvent avoir des conséquences directes sur les revenus des familles, et donc sur la protection de leurs patrimoines.



Comment réussir votre transmission avec notre appui et vos partenaires habituels ?

Plutôt que de cloisonner les domaines d'intervention, au risque d'être non exhaustif et de manquer de cohérence, notre démarche est complétée par l'expertise de vos conseils : expert comptable, avocat et notaire.

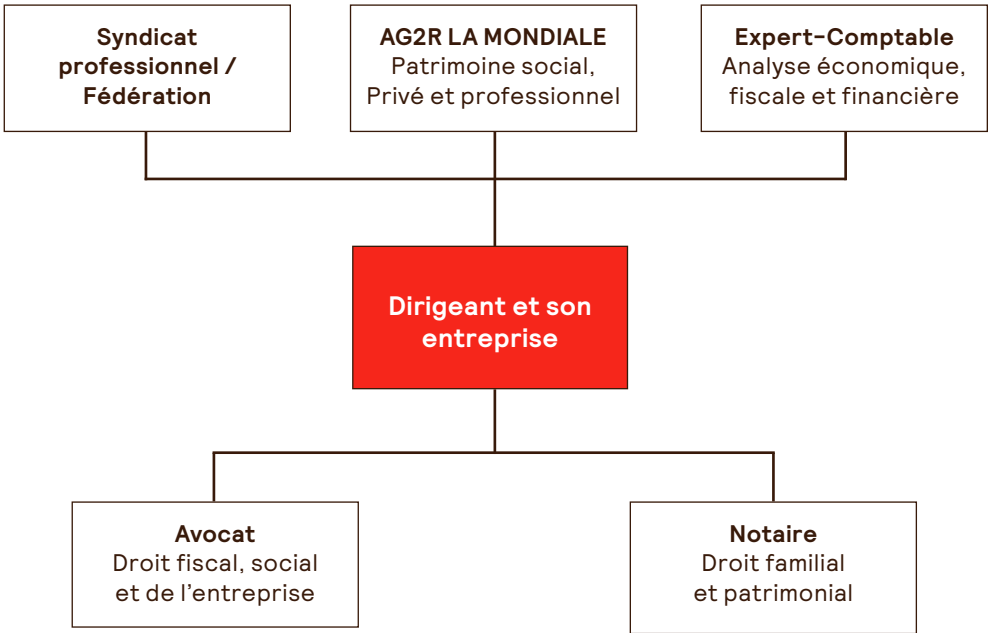
Cette interprofessionnalité permet de vous accompagner afin d'atteindre vos objectifs dans le cadre de la reprise ou de la transmission de l'entreprise, sans occulter les aspects essentiels de la protection sociale et patrimoniale (gestion de fin de carrière, maladie, arrêt de travail, couverture décès, retraite...).

Seule une réunion d'experts travaillant de concert autour de vos objectifs permettra d'aboutir à une transmission totalement réussie.

L'accompagnement d'un dirigeant repreneur ou cédant dans le cadre de la transmission d'une entreprise nécessite un enchaînement d'analyses et de conseils dans les domaines :

- Juridique
- Protection sociale
- Protection patrimoniale
- Économique et fiscal

Vous pourrez ainsi aborder sereinement votre transmission d'entreprise en ayant assuré votre avenir, pris les décisions en amont de la transmission qui vous permettront de vous rapprocher au plus près de vos objectifs en terme de revenus nets, de protection et de transmission du patrimoine, et de protection sociale de votre famille, le tout au meilleur coût fiscal et social et en anticipation grâce à cet accompagnement interprofessionnel coordonné.



Quelles questions pour quelles orientations ?

Je transmets mon entreprise individuelle : Quels impôts vais-je payer ?

Tout dépend du type de transmission car il faut distinguer transmission à titre gratuit (je donne) et transmission à titre onéreux (je vends).

Je donne mon entreprise individuelle, quelle est la fiscalité ?

En tant que donateur vous devez régler l'impôt sur la plus-value sans pour autant encaisser un centime mais, certains principes fiscaux pourraient vous permettre de le mettre en report, à charge pour le donataire (enfant, salarié, associé) d'exploiter et de conserver le bien pendant au moins 5 ans.

Dans ce cadre, un 2^e impôt sera à payer pour celui qui reçoit : les droits de mutation à titre gratuit qui peuvent être allégés par la mise en place d'un engagement « Dutreil », sous conditions très précises.

Si nous ne détenons pas les réponses à toutes ces questions, nos conseillers et nos experts peuvent cependant vous accompagner sur un grand nombre de ces problématiques aux côtés de vos conseils habituels que sont l'expert-comptable, l'avocat et le notaire.

Je suis en société, la « sanction » est-elle identique ?

Pas exactement car pour les donations de titre de société à l'IS, l'impôt sur les plus-values n'est pas dû, tandis que les droits de mutation (ou d'enregistrement) restent à régler. Dans ce cadre aussi, un pacte Dutreil peut alléger la charge fiscale du donataire.

Qu'est ce que la loi « Dutreil » dans le cadre des transmissions ?

L'engagement de conservation dit « Dutreil » permet d'abaisser de 75 % la base taxable aux droits

de mutations en cas de donation de fonds de commerces ou de titres de sociétés. Ce principe juridiquement très puissant doit être encadré par un spécialiste de ces questions (La détention d'une holding complexifie encore plus le schéma juridique, un « Homme de l'art » est indispensable).

Je suis en société, comment puis-je accompagner mon repreneur ?

En s'appuyant sur la durée prévisionnelle d'accompagnement, une analyse comparée des différents statuts sociaux du dirigeant qui transmet et de son ou ses repreneurs permettra d'organiser de façon optimale le coût et la protection sociale des différents protagonistes.

Mon repreneur fait participer son conjoint à la reprise.

Que doit-il prévoir ?

Le législateur donne plusieurs possibilités comme choix du statut du conjoint participant à la reprise. Il conviendra de comparer les avantages juridiques, fiscaux et sociaux liés à chaque statut, afin de déterminer celui qui sera le plus adéquat dans le cadre du contexte personnel et professionnel (marié, pacsé, enfants, pas d'enfants) du couple de repreneur.

Je souhaite donner une partie de la société à mon enfant et vendre le reste à mon salarié ?

Il est tout à fait possible de donner ou de vendre (transmission mixte) à un enfant et/ou un salarié en organisant cette transmission au meilleur coût social et fiscal. L'accompagnement doit alors être fait par des spécialistes des questions fiscales, juridiques et sociales.

Comment dois-je anticiper ma situation post cession ?

L'accompagnement proposé en amont vous permettra d'avoir une vision claire et précise de votre situation avant et après la cession, dans le respect de vos objectifs. Vous pourrez ainsi prendre vos décisions en toute tranquillité.

Je souhaite reprendre une activité professionnelle après la cession ?

L'organisation de votre transmission au niveau juridique et fiscal devra être structurée pour répondre à cet objectif. Votre futur statut devra être comparé à la situation sociale actuelle afin de vous orienter au mieux. L'orientation retenue par vos conseils, sera de favoriser vos objectifs en matière de protection sociale et de protection du patrimoine.

Je souhaite vivre de mon patrimoine après la transmission ?

Quels sera alors votre statut social ? Comment serez-vous (et votre famille) remboursé de vos dépenses de santé ? Vos droits à retraite acquis par le passé seront-ils dégradés pour l'avenir ? Votre revenu futur (retraite et autres revenus existants) sera-t-il suffisant pour assumer votre rythme de vie par rapport à vos objectifs ? Quel type d'investissement faudra-t-il réaliser pour organiser au mieux votre patrimoine au regard de l'IFI ?

Je souhaite partir à la retraite après la transmission ?

Un lien très fort existe entre l'âge légal auquel vous pouvez liquider votre retraite et l'abaissement de la pression fiscale. Les réformes successives des retraites ont tendance à modifier tous les 24 mois cette échéance, entraînant ainsi un risque fort pour votre conseiller fiscal qui ne maîtrise pas toujours les problématiques de retraite, malgré sa compétence de fiscaliste chevronné. De plus, la situation devra être analysée à la lecture des récentes et futures réformes des retraites, avec tous les impacts présents ou à venir, combinés aux nouvelles lois fiscales.

Je souhaite transmettre l'entreprise à l'un de mes 2 enfants comment ne pas défavoriser l'enfant non repreneur ?

Un encadrement juridique spécialisé vous permettra de dédommager l'enfant non repreneur en s'appuyant sur l'économie de l'entreprise. Dans tous les cas, la loi encadre précisément le droit des héritiers réservataires.

Je souhaite transmettre à mon salarié, quels sont les avantages sociaux et fiscaux ?

Des avantages fiscaux existent dans le cas de transmission à salariés tant pour le cédant que pour le repreneur. Dans tous les cas, une adaptation des statuts sociaux permettra d'amener progressivement le collaborateur à prendre le contrôle de l'entreprise.

Quelles précautions devons-nous prendre collectivement ?

Avoir une organisation précise de sa transmission pourrait être mise à mal en cas d'incapacité grave ou de disparition de l'un des protagonistes (tant cédant que repreneur). La mise en place de contrats de couverture assurance entre associés ou de protection des hommes clés est donc indispensable à la pérennisation du transfert de patrimoine professionnel.

Quels arbitrages faire pour optimiser le rendement et la protection de mon patrimoine financier et comment amoindrir l'IFI et les droits de successions ?

Vous voulez payer le moins d'impôts possibles sur vos revenus futurs : est-ce encore possible ? Saviez-vous que l'assurance vie et les contrats de capitalisation pourraient vous permettre d'amoindrir efficacement cette problématique ?

Comment protéger mon conjoint ?

Le régime matrimonial que vous avez choisi il y a 30 ans est-il encore adapté aujourd'hui ? Tout ceci reste à analyser à la lumière de vos objectifs de protection et transmission de votre patrimoine.



L'accompagnement que nous vous proposons...

Que vous souhaitiez prendre votre retraite, être rentier ou poursuivre une activité, nous vous faisons bénéficier de tous les conseils et services adaptés à votre situation personnelle future.

Nous vous accompagnons avant, pendant et après la reprise ou la transmission de votre entreprise, dans l'organisation optimale de votre protection sociale et patrimoniale dans le cadre d'une démarche interprofessionnelle (avec votre expert comptable, votre avocat et votre notaire).

Avec l'aide de vos conseils, nous vous aiderons à organiser vos revenus pour le futur, à préparer et à prévoir la protection et la transmission de votre patrimoine en amont de votre transmission d'entreprise, au meilleur coût fiscal et social. Bien entendu, en tant qu'assureurs de personnes, nous mettrons en place toutes les solutions pour vous aider à atteindre vos objectifs patrimoniaux.

TEO : Transmission d'entreprise organisée

Stratégie d'Organisation Sociale de la transmission

- Contribuer à la sécurisation des risques fiscaux et sociaux ;
- Accompagner l'organisation de la fidélisation des salariés ;
- Protéger l'entreprise de la disparition d'un homme clé ou d'un associé ;
- Provisionner les passifs sociaux afin d'éviter une baisse de valeur.

Transmission Organisée du Patrimoine

- Évaluer la faisabilité financière du projet de vie future du dirigeant ;
- Organiser le revenu futur du dirigeant ;
- Organiser la transmission et la protection de son patrimoine professionnel et privé.

TEO : Accompagnement SPÉCIFIQUE du dirigeant en matière de protection sociale

Élaborer une stratégie de protection sociale, en cohérence avec les aspirations quant à la transmission de l'entreprise et avec la fiscalité des cessions.

L'offre AG2R LA MONDIALE pour les professionnels

Nous offrons une gamme étendue de solutions en protection sociale et patrimoniale.

Santé

Complémentaire santé
Sur-complémentaire santé

Prévoyance

Incapacité et invalidité
Décès

Épargne

Constitution d'un capital
Transmission d'un patrimoine

Retraite

Complément de revenus

Passifs sociaux

Indemnités de Fin de Carrière
(IFC)
Indemnités de licenciement (IL)

Transmission

Revenus nets futurs
Protection et transmission
du patrimoine personnel et
professionnel
Protection sociale

Engagement sociétal

Prévention et conseil social
Accompagnement

AG2R LA MONDIALE

104-110, bd Haussmann
75379 Paris Cedex 08
www.ag2r.lamondiale.fr

GIE AG2R Réunica - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de société d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 104-110, boulevard Haussmann 75008 Paris - 801 947 052 RCS Paris

La Mondiale Groupe - GIE - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul - 445 331 192 RCS Lille Métropole